

LA RECONVERSION DES HARAS NATIONAUX BRETONS

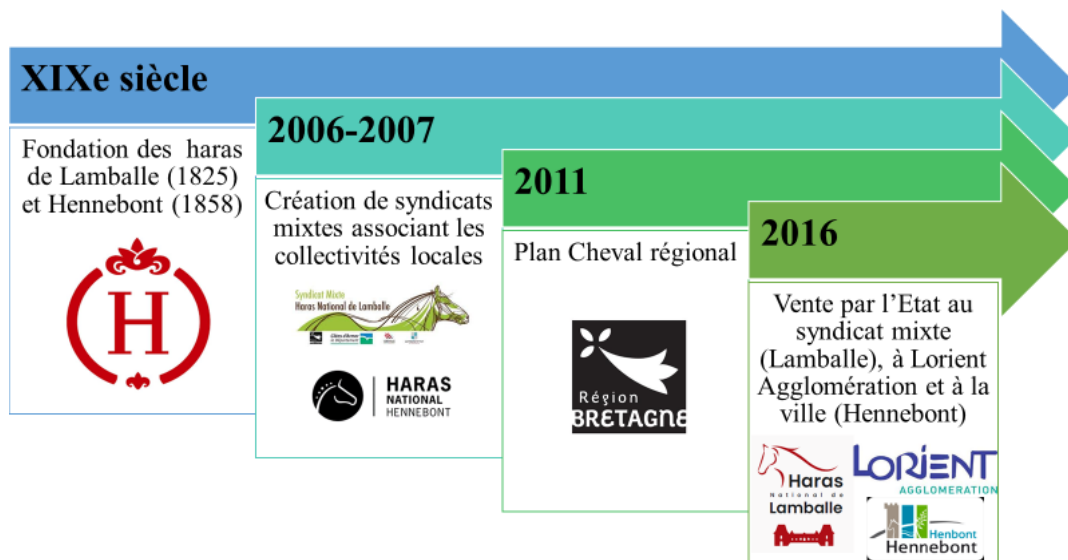
Une nouvelle synthèse régionale de la chambre régionale des comptes Bretagne



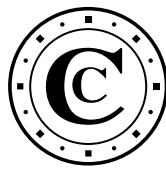
A la suite du désengagement de l'Etat, les collectivités locales ont repris la gestion des deux sites historiques des haras de Lamballe et Hennebont. Les actions de mise en valeur qu'elles ont jusqu'à présent menées ont produit des effets contrastés et devront désormais s'inscrire dans une stratégie globale de reconversion, pour renforcer l'attractivité des sites, financer leur rénovation et leur fonctionnement et limiter les coûts à la charge des collectivités publiques.

Les deux Haras nationaux bretons ont été fondés en 1825 à Lamballe et en 1858 à Hennebont, pour assurer la reproduction et l'élevage d'étalons à des fins militaires.

La disparition de cette mission de service public a conduit l'Etat à se désengager progressivement. Les collectivités locales s'y sont substituées dans une démarche coordonnée par le conseil régional, en créant pour chaque haras un syndicat mixte. L'Etat s'est définitivement retiré en 2016 en cédant aux collectivités la propriété des sites, constitués d'un patrimoine historique remarquable, sous-utilisé et dans un état d'entretien inégal.



La région Bretagne, les syndicats mixtes et l'Etat ont convenu de conserver la vocation équestre des sites, ce qui s'est traduit en 2011 par l'élaboration d'un plan de soutien à l'économie du cheval.



Au sein des haras, les actions de soutien à la filière réalisées à ce jour répondent davantage à une logique d'occupation des sites selon les opportunités, via des locations d'espaces à prix souvent préférentiels, qu'à une politique publique structurée. Elles reviennent à faire subventionner par les collectivités l'activité de quelques acteurs économiques intervenant dans un secteur concurrentiel. L'existence de retombées socio-économiques positives pour l'ensemble de la filière est considérée comme une évidence par les acteurs mais n'a jamais été analysée ni objectivée.

En revanche, la création d'une offre touristique et culturelle (musées, spectacles équestres), qui a bénéficié d'importants investissements de la part des communautés d'agglomération de Lorient et de Lamballe Terre & Mer, a produit ses premiers effets en matière de fréquentation des sites et de progression des recettes commerciales.

Ces investissements ont toutefois été ciblés sur une partie seulement des sites. Le reste du bâti demeure dans un état médiocre et largement sous-utilisé. Compte tenu de leurs contraintes budgétaires, les syndicats mixtes ont privilégié les investissements liés aux besoins immédiats d'exploitation et n'ont, jusqu'à présent, pas été en mesure de rénover la plupart des édifices inscrits à l'inventaire des Monuments historiques.

Dans ce contexte, la chambre conclut que les deux haras doivent s'engager dans une démarche plus forte et structurée de reconversion des sites :



➤ en se dotant de véritables projets stratégiques bénéficiant d'un portage politique par les collectivités concernées et assis sur un plan de financement ;



➤ en faisant évoluer leur modèle économique pour limiter le coût des haras pour les collectivités et, partant, pour le contribuable ; la stratégie financière de Lorient Agglomération à Hennebont, qui consiste à consentir d'importants investissements productifs en contrepartie d'une baisse de sa contribution au fonctionnement, va dans ce sens ;



➤ en diversifiant l'utilisation du patrimoine pour permettre sa rénovation sans écarter aucune piste, notamment la vente de certains bâtiments ou la mise en location longue durée pour créer des logements, des cellules économiques, des bureaux ou des équipements collectifs.